



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 28 mai 2018
Convocation du 22 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai à vingt-heures quinze, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le vingt-deux mai deux mil dix-huit, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Présents : Mme CHENEVAL Laurette, Mme SOLLIER Marie, Mme PAILLET Marjorie, Mme VERNANCHET Corinne, M. BUCHACA Joël, M. CASANOVA Léandre, M. PAUTLER Claude, M. DEMOULIN Jean-Philippe, M. GERMAIN Grégory, M. JOLY Philippe, M. LUCE Fabien, M. PERROUX Maxime.

Absents représentés :

Absents excusés : Mme TALLON Brigitte, M BLANC Frédéric, M. Jérôme JOSSE.

M. PERROUX Maxime est élu secrétaire de séance.

➤ **DELIBERATION**

DEL N° 2018-19 Modification des statuts de la Communauté de Communes des 4 Rivières - Approbation

Madame le Maire expose que suite au courrier reçu de la CC4R en date du 27 mars 2018, il est proposé aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur la modification des statuts de la CC4R décidé par le conseil communautaire du 26 mars dernier. Cette modification statutaire relative entre autre:

- à la prise de compétence concernant la mobilité et le transport
 - à la rectification de libellés de certaines compétences (suite à des disparitions, des suppressions des modifications énumérées dans la délibération N°20180326_01 de la CC4R)
- devra avoir recueilli l'aval d'au moins 2/3 des conseils municipaux représentant 50% de la population, ou 50% des conseils municipaux représentant 2/3 de la population.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
- après avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE la modification dans son ensemble des statuts de la Communauté de Communes des 4 Rivières.

MANDATE Madame le Maire d'en informer le Président de la CC4R.

DEL N° 2018-20 SAFACT délibération des opérations: cession riverains de l'impasse Catrioux

Madame le Maire expose que le dossier de cession à la commune des parcelles de l'impasse Catrioux a fait l'objet de la délibération des opérations n° 2008-20 du 07 juillet 2008 qui s'avère incomplète: les parcelles A 1510 et A 2260 (ancien n° A 1688) doivent faire l'objet d'une délibération complémentaire selon la SAFACT chargée d'établir les actes administratifs correspondants, suite à sa demande du 16 mai 2018.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
- après avoir délibéré
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE la régularisation de la cession par les riverains des parcelles de l'impasse Catrioux au prix d'1€ la parcelle.

APPROUVE l'adjonction suivante à la délibération 20/2008 du 7 juillet 2008:

- 1a97 de la parcelle cadastrée A 1510 appartenant à l'indivision VERDAN
- 1a52 de la parcelle cadastrée A 2260 (ancien n° A 1688) appartenant à M. CHEMINAL Jean

MANDATE Mme le Maire ou l'un de ses représentants pour les formalités à accomplir.

DEL N° 2018-21 Désignation d'un délégué à la protection des données

Madame le Maire donne la parole au conseiller municipal, M. LUCE Fabien chargé d'exposer ce dossier:

"Le 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD), les communes ont obligation d'avoir désigné un délégué à la protection des données personnelles.

Désormais, toutes les collectivités locales sont elles-mêmes responsables de la conformité juridique de leur pratique de collecte, d'utilisation et de conservation des données.

Les enjeux sont réels pour les collectivités qui collectent et traitent un grand nombre de données personnelles concernant leurs administrés, leurs usagers, leurs élus et leurs agents.

L'ADM74 a organisé des sessions d'information dont la dernière du 15 mai, a fait l'objet d'un support communiqué aux communes afin de rapporter des précisions techniques et juridiques sur cette nouvelle obligation pour être en conformité avec le règlement européen (Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016).

Conclusion: au sein de notre collectivité, à ce jour, aucune personne ne n'est en capacité de tenir le rôle de délégué.

Cette désignation peut se faire, en optant pour un prestataire extérieur, avec possibilité de conseil par l'Association des Maires de Haute-Savoie."

L'Assemblée est donc invitée à se prononcer sur la solution du choix d'un prestataire extérieur.

Le Conseil Municipal,
- après avoir entendu l'exposé de Fabien LUCE,
- après avoir délibéré
- à l'unanimité des votants

DECIDE de faire appel à un prestataire extérieur en charge de la mission de délégué de la protection des données pour la commune de VILLE-EN-SALLAZ

MANDATE Mme le Maire pour les formalités à accomplir.

DEL N° 2018-22 Projet de convention "Mise à disposition de la tente communale"

Madame le Maire expose que suite à l'achat de la tente communale de 3m x 6m, une convention de prêt de ce matériel communal est à approuver afin de fixer les modalités de mise à disposition et de garantir la pérennité de ce bien commun.

Le Conseil Municipal,
- après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire
- après avoir délibéré
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE la convention de "mise à disposition de la tente communale"

APPROUVE le montant du dépôt de garantie révisable chaque année, selon les critères de vétusté

MANDATE Mme le Maire pour signer cette convention lors de tout prêt de ce matériel communal

POINTS DIVERS:

- *Bilan de la commission Espaces Verts et emplois d'été*
- *Extinction de l'éclairage nocturne (devis)*
- *Points sur l'aire de jeux et sa mise en service, sur le grillage du terrain de sports*
- *MAPA résultats (parking et restauration scolaire)*
- *Jugement sur indemnisations à verser dans le cadre du dossier captage de Prévrières*
- *Bilan de la balade des Villageois (parcours CC4R sur Peillonex)*
- *Acquisition d'un tracteur tondeuse et lame à neige*
- *Devis pour acquisition d'une fourche pour nouveau tracteur*
- *Sécurisation de la route de la Croix: marquage cheminement piéton (devis)*
- *Agenda d'animations à venir: marché et concert vendredi 8 juin, kermesse des écoles le 23 juin, pique-nique des Villageois le vendredi 6 juillet.*

AGENDA:

-Prochaine réunion de travail PLU : jeudi 7 juin 2018

-Prochain Conseil Communautaire : lundi 18 juin 2018

-Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 25 juin 2018 à 20h15

Fin de séance : 23h00

Le Maire
Laurette CHENEVAL

